

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE

DELIBERATION : 2024-006

Code matière : 7.5.2

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE

**Département de l'Aveyron
Arrondissement de Millau
Canton de Saint-Affrique**

Nombre de Conseillers en exercice : 15

de Présents : 12

de Votants : 15

Vote : Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

**Extrait du Registre
Des délibérations du Conseil Municipal
Séance du Jeudi 11 Janvier 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le onze janvier à 18h30, le conseil municipal de Vabres l'Abbaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Frédéric ARTIS, maire.

Etaient présents : M. Frédéric ARTIS, Arnaud BERNARD, Mme Catherine CADENET, M. Gérard CAILHOL, Mme Myriam ESPERANCE, Mme Laure GARRIBOTTO, M. Loïc MARAVAL, Mme Isabelle NEGRE, M. Gaëtan PRIVAT, M. Sébastien ROUSTAN, Mme Marie-Claude SIRE, M. Jean-François VIDAL.

Procurations : Mme Géraldine ARTIS à Mme Myriam ESPERANCE, Mme Claudine IACOVO à M. Frédéric ARTIS, M Simon PUECH à M. Jean-François VIDAL

Secrétaire de séance : M. Gaëtan PRIVAT

OBJET : SUBVENTIONS AUX ECOLES DU VILLAGE 2024 : ECOLE PUBLIQUE ET ECOLE PRIVEE

Le conseil municipal est invité à fixer les participations accordées aux deux écoles du village pour l'exercice 2024.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, a établi les participations suivantes :

ECOLE PUBLIQUE :

- 65 euros par élève et par an au budget 2024 pour les élèves inscrits à la rentrée scolaire de septembre 2023 pour les fournitures de l'école,
- 35 euros par élève et par an versé à la coopérative de l'école publique (OCCE).

ECOLE PRIVEE :

550 euros par élève et par an pour les enfants inscrits en classe primaire et maternelle à la rentrée scolaire de septembre 2023 et dont les parents sont domiciliés sur la commune de Vabres l'Abbaye.

Fait et délibéré à Vabres l'Abbaye, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire